

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

 <p>USSON-EN-FOREZ VILLAGE SPORT NATURE</p>	<p align="center"><b>Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ</b></p>	<p align="center"><b>Délibération n° D20241201-15 Du 12 février 2024 CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL DEMANDE FONDS DE CONCOURS LOIRE FOREZ AGGLOMÉRATION</b></p>
--	---	---

Nombre de membres			Date de la convocation	05.02.2024
Afférents au conseil municipal	15		Date d'affichage	05.02.2024
En exercice	15			
Qui ont pris part à la délibération	11	Pouvoir	4	

L'an deux mille vingt-quatre, le douze du mois de février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

**Étaient présents :** BEAL H – FOLLEAT J – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N—MAURICE M – BOUREILLE C (11)

**Absents :** RIVAL N – MAILLET-BERT P – PITAVY A - PAULET N (4)

**Secrétaire :** Josette FOLLÉAT

### CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL DEMANDE FONDS DE CONCOURS LOIRE FOREZ AGGLOMÉRATION

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5216-5 VI,

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2017-410 du 16 octobre 2017 portant modification des statuts de Loire Forez agglomération,

**Vu** la délibération du conseil communautaire en date du 15 novembre 2022 approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours de Loire Forez agglomération au titre du fonds de soutien aux investissements communaux mis en œuvre pour la période 2023-2025,

**Considérant** que la commune d'Usson-en-Forez souhaite construire un **centre technique municipal** et que ce projet est éligible à l'attribution d'un fonds de concours au titre de l'enveloppe n°2 mise en place par LFA dans le cadre du fonds de soutien, il est envisagé de solliciter l'attribution d'un fonds de concours à Loire Forez agglomération.

**Considérant** que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement prévisionnel joint en annexe,

**Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :**

- **Sollicite** un fonds de concours à Loire Forez agglomération au titre du Fonds de soutien aux investissements communaux (**enveloppe n° 2**) en vue de participer au financement de son centre technique municipal, à hauteur de **13 735 €** maximum
- **Autorise** le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Fait à Usson en Forez, le 13 février 2024.



Hervé BÉAL, Maire

Josette FOLLÉAT, secrétaire de séance